



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

51. Dispute. Altercation. Contestation. Débat.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

premiere en est le poison, celle-ci en est l'aliment; & elle est également glorieuse à ceux qui en sont animés, & à ceux qui en sont l'objet (M. Bergier, Disc. qui a remporté le prix d'Eloquence à Besançon en 1763, *Partie II*, pag. 23)

## 50. ENVIER. PORTER ENVIE.

C'est également désirer avec une sorte de chagrin ce qui est en la possession d'un autre; mais ces deux expressions donnent à cette passion des tournures différentes; on *envie* les choses, & l'on *porte envie* aux personnes.

Voiture, dans une de ses lettres à M. Costar, s'exprime de cette sorte: » Moi qui, en toute autre occasion, me réjouis de vos avantages plus que des miens propres, & qui ne vous *envie* pas votre esprit, votre science, ni votre réputation; » je vous *porte envie* d'avoir été huit jours avec M. de Balzac. « (*Bouhours*, Rem. nouv. *Tome I.*)

## 51. DISPUTE. ALTERCATION. CONTESTATION. DÉBAT.

*Dispute* se dit ordinairement d'une conversation entre deux personnes qui different d'avis sur une même matiere; & elle se nomme *altercation*, lorsqu'il s'y mêle de l'aigreur. *Contestation* se dit d'une *dispute* entre plusieurs personnes, ou entre deux personnes considérables, sur un objet important, ou entre deux particuliers pour une affaire judiciaire. *Débat* est une *contestation* tumultueuse entre plusieurs personnes.

La *dispute* ne doit jamais dégénérer en *altercation*. Les Rois de France & d'Angleterre sont en *contestation* sur tel article d'un traité. Il y a eu, au Concile de Trente, de grandes *contestations*

sur la résidence. Pierre & Jacques sont en *contestation* sur les limites de leurs terres. Le Parlement d'Angleterre est sujet à de grands *débats*. (a)  
( *Encycl. IV, 112.* )

(a) Rapprochez cet art. des art. 207 & 208 du tome I.

## 52. CONVENTION. CONSENTEMENT. ACCORD.

\* Le second de ces mots désigne la cause & le principe du premier, & le troisième désigne l'effet. EXEMPLE. Ces deux particuliers, d'un commun *consentement*, ont fait ensemble une *convention*, au moyen de laquelle ils sont d'*accord*. ( *Encycl. IV, 161.* )

\* La *convention* vient de l'intelligence entre les parties, & détruit l'idée d'éloignement. Le *consentement* suppose un droit & de la liberté, & fait disparaître l'opposition. L'*accord* produit la satisfaction réciproque, & fait cesser les contestations. (B.)

## 53. APPROBATION. AGRÉMENT. CONSENTEMENT. RATIFICATION. ADHÉSION.

Termes qui énoncent tout le concours de la volonté d'une seconde personne à l'égard de ce qui dépend de la volonté d'une première.

*Approbation* est celui qui a le sens le plus général : il se rapporte également aux opinions de l'esprit & aux actes de la volonté, & peut s'appliquer au présent, au passé & à l'avenir.

*Agrément* ne se rapporte qu'aux actes de la volonté, & peut aussi s'appliquer aux trois circonstances du temps. *Consentement* & *ratification* sont deux termes spécifiques, relatifs aux